CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA BILLETTERIE POUR UNE MANIFESTATION ORGANISEE AU STADE BOLLAERT-DELELIS

1 - Définitions

Dans les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») sont entendus par :

- « Acheteur » : désigne une personne physique ou morale qui achète un Billet pour la Manifestation.
- « Billet »: titre officiel d'accès remis à l'Acheteur à la suite d'une Commande et permettant d'assister à une ou plusieurs Manifestation déterminé au Stade.
- « Billetterie en ligne » : portail spécifique du Site Internet permettant l'achat d'un ou plusieurs Billets.
- « Commande » : tout contrat liant l'Acheteur à l'Organisateur pour la réalisation et l'exécution de la vente.
- « **Détenteur** » : personne physique qui bénéficie d'un Billet et en est porteur au moment de la Manifestation.
- « Manifestation » : : tout évènement, concert, spectacle, divertissement se déroulant au Stade dans un cadre mais ne désignant pas l'accueil des rencontres, tournois amicaux ou des différentes compétitions organisées par la Ligue de Football Professionnel (LFP), la Fédération Française de Football (FFF) ou l'Union Européenne des Associations de Football (UEFA) de l'équipe professionnelle de football du RC LENS au cours de la Saison qui font l'objet de CGV spécifiques.
- « RC LENS » : Société par Actions Simplifiée au capital de 43.288.047 €, dont le siège social est situé au Stade Bollaert Delelis, 1 rue Maurice Carton, 62300 LENS immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro d'identité 335 259 990 et, à ce titre, en charge entre autres de l'organisation, de l'exploitation et la gestion des manifestations de l'équipe de football dénommée « RC LENS » (également dénommée ci-après « Le Club »).
- « Site internet » : désigne le site Internet officiel du RC LENS et/ou tout autre site Internet dédié exclusivement ou non exclusivement à l'achat de Billets pour une Manifestation.
- « Stade » : désigne le Stade Bollaert Delelis, sis rue Maurice Carton à LENS (62300).
- « Plateforme de revente » : portail spécifique de la Billetterie en ligne du RC LENS permettant pour l'Acheteur, en cas d'absence pour la Manifestation, la revente de leur Titre d'Accès pour cette Manifestation.
- « Titre d'accès »: titre qui donne accès à la Manifestation correspondante prenant en principe la forme d'un Billet classique, thermique ou électronique.
- « **Organisateur** » : désigne toute personne physique ou morale en charge de la gestion commerciale, technique et artistique d'une Manifestation se déroulant au sein du Stade.

2 - Objet, Applicabilité et Opposabilité des CGV

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent la vente de Billets pour une Manifestation au Stade à l'Acheteur, ainsi que les modalités d'utilisation de ces derniers par l'Acheteur ou le ou les Détenteur(s) du ou des Billets(s). Les CGV s'appliquent intégralement et sans réserve à tout Acheteur ou Détenteur d'un Billet, et sont opposables à ces derniers, dès la date d'achat de ce Billet.

Elles sont disponibles en ligne sur la Billetterie en ligne, le RC LENS se réservant le droit de les modifier à tout moment et sans préavis. En cas d'éventuelles contradictions entre les CGV du RC LENS et celles de l'Organisateur, les conditions générales de vente des Titres d'Accès de l'Organisateur prévaudront.

3 - Dispositions générales relatives au(x) Billet(s)

- 3.1 Dans le cadre de la gestion de la Billetterie, le RC LENS agit au nom et pour le compte de l'Organisateur.
- **3.2** Sur chaque Billet figure notamment l'emplacement auquel le Billet donne droit d'accès au Stade. A ce titre, RC LENS s'engage à assurer auprès de l'Acheteur et/ou du Détenteur l'accès à la place, dont le numéro et/ou la catégorie figure sur le Billet, dans le Stade, uniquement pour la Manifestation.

Dans l'hypothèse où sa place serait occupée par une tierce personne, l'Acheteur et/ou le Détenteur recourra impérativement aux services des stadiers disposés à proximité.

- **3.3** En tout état de cause, l'Organisateur se réserve la possibilité, à tout moment et de manière exceptionnelle, de modifier l'emplacement auquel le Billet ou tout autre Titre d'accès donne droit, notamment lorsque cette modification est rendue nécessaire par des impératifs d'organisation et/ou de sécurité découlant notamment de l'application des mesures légales et règlementaires, des exigences de l'Organisateur, ou de la survenance d'un cas de force majeure.
- **3.4** En cas de circonstances exceptionnelles nécessitant une modification du lieu de la Manifestation initialement programmée au Stade, l'Organisateur se réserve par ailleurs le droit d'organiser la Manifestation dans tout autre lieu que le Stade.
- **3.5** Pour chaque Manifestation, les dates de commercialisation des Billets, sont fixées par l'Organisateur et peuvent, le cas échéant, être différentes selon les canaux de distribution. Les dates de commercialisation qui sont disponibles sur le Site internet sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'Organisateur sans que la responsabilité du Club ne puisse être engagée.

4 - Prix et nombre de places

4.1 Le prix du Billet est indiqué en euros Toutes Taxes Comprises (TTC) par application du taux de TVA en vigueur au jour de l'achat dudit Billet et de tous autres taxes et/ou impôts nouvellement crées ou réévalués audit jour. Il est ferme, définitif, sans escompte, non remboursable et intégralement payable d'avance et en une seule fois à la date d'achat du Billet. Le paiement est effectué par l'Acheteur en euros.

Ainsi, différents types de tarifs peuvent être proposés suivant les Manifestations. Les prix pratiqués sont ceux affichés et/ou annoncés au moment de l'achat du Billet sur le Site internet du Club.

Il est précisé que des frais d'un minimum d'1,50€ TTC (Un euro et cinquante centimes toutes taxes comprises) par Commande seront automatiquement ajoutés au total de la Commande.

- **4.2** Sauf indication contraire, le nombre total de places disponibles par Acheteur ne peut être supérieur à Dix (10) Billets pour une même Manifestation, quel que soit le prix. Dans le cas où un Acheteur parvient à obtenir, en violation des CGV, un nombre de Billets supérieur à ce plafond pour une même Manifestation, le RC LENS sera alors en droit d'annuler une partie ou l'ensemble de ces Billets que l'Acheteur et/ou le Détenteur devra, le cas échéant, lui restituer.
- **4.3** Le(s) Billet(s) demeure(nt) la pleine et entière propriété du RC LENS jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix.

En outre, en application du principe dit de l'exception d'inexécution, toute défaillance de l'Acheteur dans l'exécution de son obligation de paiement du prix pourra justifier la désactivation du ou des Billets jusqu'à régularisation. Par ailleurs, le RC LENS se réserve le droit de refuser toute commande d'un Acheteur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure de quelque nature qu'elle soit.

4.4 Concernant les Personnes Morales, conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit au profit du RC LENS, à l'application de pénalités de retard d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur par jour de retard, sur le montant dû à compter du jour auquel les sommes auraient dû être versées, et ce sans préjudice de tous dommages – et – intérêts. Une indemnité forfaitaire, non soumise à TVA, à titre de frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret à quarante (40) euros sera également due par l'Acheteur à l'Organisateur. Les pénalités de retard ainsi que l'indemnité forfaitaire sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

5 - Procédure d'achat et Billets

5.1 - Distribution des Billets

Sous réserve d'indications contraires, l'achat de Billets peut se faire notamment :

- Sur la Billetterie Officielle du Club;
- Via le réseau de distributeurs officiels librement déterminés par l'Organisateur.

5.2 - Procédure d'achat d'un Billet pour un particulier

L'achat d'un Billet est réservé aux personnes âgées d'au moins 5 ans.

Pour acheter un Billet, l'Acheteur devra communiquer l'ensemble des renseignements qui lui seront demandés, payer le prix correspondant à la catégorie choisie.

L'Organisateur déconseille aux parents d'emmener au Stade des enfants de moins de 5 ans.

Tout mineur de moins de 16 ans devra être accompagné et placé sous la responsabilité d'un adulte en possession d'un Billet valide dans la même zone.

5.3 – Procédure d'achat pour une personne morale

Une Personne Morale peut acheter un (ou plusieurs) Billet(s), dans la limite des disponibilités et d'un maximum de Dix (10) Billets par Manifestation, par l'intermédiaire de son représentant légal ou de toute personne dûment habilitée à cet effet sauf autorisation expresse de l'Organisateur.

Pour ce faire, l'Acheteur personne morale doit impérativement fournir les pièces justificatives qui lui sont demandées. La personne morale qui achète un Titre d'accès s'engage :

- à connaître l'identité du Détenteur du Titre d'accès et à la communiquer au Club à première demande ;
- à faire respecter par le Détenteur du Titre d'accès les termes des présentes CGV.

La personne morale sera responsable de toute violation des présentes CGV par le Détenteur d'un Titre d'accès acheté par cette dernière.

5.4 - Identité du titulaire du Billet

L'Acheteur et/ou le Détenteur reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que le RC LENS connaisse certaines données personnelles le concernant (nom, prénom, âge, adresse, e-mail, etc.). En conséquence, l'Acheteur garantit l'exactitude des renseignements transmis sur sa situation personnelle et celle des Détenteurs.

Tout représentant d'une personne morale ou personne physique dument habilité pour l'achat des Billets en son nom restera soumis à cette même obligation d'information le concernant.

Pour passer une Commande, chaque Acheteur devra être identifié après avoir préalablement créé un compte sécurisé par identifiants (login et mot de passe) et en indiquant ses coordonnées avec les mentions obligatoires suivantes : civilité, nom, prénom, adresse complète de livraison, e-mail et numéro de téléphone.

Les informations communiquées par l'Acheteur lors de la commande sont nécessaires à sa validité et engagent celui-ci. L'article 441-1 du Code pénal punit quiconque se rendant coupable de fraudes ou de fausses déclarations

Le RC LENS ne saurait être tenue responsable des erreurs commises dans le libellé de ces informations.

5.5 - Moyens et modalités de paiement

5.5.1 - Dispositions générales

Les moyens de paiement autorisés sont :

- Sur la Billetterie en ligne : paiement par carte bancaire (carte bleue, Visa et Eurocard MasterCard),
- A la Billetterie du RC LENS sis Emotion Foot Rue Maurice Carton 62300 LENS : paiement par carte bancaire
- Via le réseau de distributeurs officiels librement déterminés par l'Organisateur ou le RC LENS : (carte bleue, Visa et Eurocard MasterCard).

En ce qui concerne l'achat d'un Billet, l'Acheteur doit payer immédiatement l'intégralité du prix.

Les modalités d'obtention des Billets en ligne seront déterminées pour chaque Manifestation et précisées sur le Site Internet ou lors de l'achat du Billet.

5.5.2 – Dispositions spécifiques à l'achat de Titre d'accès en ligne

Le paiement par carte bancaire permet de réserver le(s) Titre(s) d'accès en ligne immédiatement, de manière ferme.

Pour tout paiement par carte bancaire, la carte est débitée dès la validation finale. Le débit de la carte bancaire est indépendant du retrait effectif des Billets.

L'achat de Billet(s) s'effectue en temps réel sur le Site internet. Dans ce cadre, le serveur informe en temps réel sur la disponibilité des Billets au moment de la commande. La commande sera définitivement confirmée à réception par l'Acheteur du courriel adressé par le RC LENS récapitulant le détail de la commande, confirmant ainsi l'achat de Billet(s) a été effectué. A ce titre, l'Acheteur reconnaît être informé des caractéristiques intrinsèques de l'Internet et notamment des difficultés pouvant survenir à certaines heures de la journée pour accéder au Site internet de la billetterie, (mauvaises liaisons, nœuds de communication saturés, etc.) pour des raisons totalement indépendantes de la volonté du RC LENS, qui ne pourra donc être tenue pour responsable des incidents limitant l'accès audit Site.

Les systèmes d'enregistrement automatique sont considérés comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la Commande. Le RC LENS se réserve le droit de refuser toute Commande d'un Acheteur avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une Commande antérieure.

La Billetterie en ligne utilise un système de paiement conforme à la norme "3D Secure", visant à sécuriser davantage les paiements en ligne.

En cas de e-Billet imprimé illisible ou non conforme, l'Acheteur ou le Détenteur d'un e-Billet pourra se faire délivrer au guichet du Stade un duplicata de son e-Billet. Chaque duplicata coûte 2 euros TTC. Aucun duplicata de Billet thermique ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

5.6 - Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28-12 du Code de la Consommation, la vente de Billet(s) ne fait pas l'objet d'un droit de rétractation car elle porte sur des prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

6 - Utilisation du Billet

- **6.1** Hors le cas où l'Organisateur donnerait son accord écrit préalable et exprès, il est formellement prohibé à tout Acheteur ou tout Détenteur de Billet(s), sous peine de poursuites judiciaires, de :
 - les utiliser et/ou tenter de les utiliser pour des activités de promotion, de publicité, de récolte de fonds, de ventes aux enchères ou pour tout autre but similaire ;
 - les utiliser et/ou tenter de les utiliser comme prix et/ou dans un ensemble de prix dans le cadre d'un concours, d'un jeu, d'une loterie, d'une compétition ou toute autre action de ce type ;
 - les combiner avec d'autres biens ou services et/ou les vendre dans le cadre d'un package ;
 - les combiner avec tout type de transport et d'hébergement et/ou les vendre dans le cadre d'un package d'hospitalité;
 - associer son nom ou tout autre élément distinctif d'une personne physique et/ou morale à celui du RC LENS ou de l'Organisateur.

Il est également interdit d'enregistrer, de transmettre et/ou d'exploiter des sons, images, données, statistiques et/ou description de la Manifestation à des fins autres que privées, sans l'accord préalable écrit de l'Organisateur. Toute mise à disposition du public en ligne ou via quelque procédé que ce soit desdits enregistrements est strictement prohibée.

6.2 Lors du contrôle à l'entrée du Stade, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra être demandée à l'Acheteur et/ou au Détenteur et elle devra correspondre, au nom inscrit sur le Billet si celui-ci est nominatif et, pour une Personne Morale, soit au nom inscrit sur le Billet si celui-ci est nominatif, soit au nom du représentant légal de la Personne Morale, soit au nom de tout Acheteur dûment habilité par la Personne Morale pour procéder à l'achat de Billet(s), soit au nom du Détenteur dont l'identité a été préalablement communiquée au RC LENS par la Personne Morale.

7 - Cession de Billets

7.1 - Cession à titre gratuit autorisée

Sauf dans l'hypothèse où une billetterie nominative est mise en place, l'Acheteur peut céder gratuitement tout Billet à tout Détenteur étant rappelé que :

- le Détenteur ne peut être une personne étant en situation d'impayé.
- l'Acheteur se porte garant du respect par le Détenteur des présentes CGV.

L'Acheteur s'engage à connaître l'identité du Détenteur et à la communiquer à l'Organisateur à première demande.

L'Acheteur se porte fort et garant du respect des CGV par le ou les Détenteur(s) du ou des Billet(s) délivré(s) à l'occasion du présent achat. A cet effet, il s'engage à informer le(s)dit(s) Détenteurs de l'existence des CGV et de l'obligation qui leur incombe de s'y soumettre.

7.2. Revente illicite

Ni l'Acheteur, ni le Détenteur ne peuvent d'une quelconque manière offrir à la vente, vendre, revendre leur(s) Billet(s).

Il est rappelé que tout Acheteur ou Détenteur qui se procure un Billet en dehors des Canaux de distribution officiel, pourra se voir refuser l'accès au Stade, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement total ou partiel de son Billet.

L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler et de remettre en vente tout Billet que l'Acheteur ou Détenteur se sera procuré de façon illicite, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

L'Organisateur se réserve aussi la possibilité d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui revendraient des Billets sur des plateformes non autorisées.

Il est rappelé qu'est applicable à ce sujet l'article 313-6-2 du Code pénal qui stipule que le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des Billets à un évènement sportif et/ou culturel de manière habituelle et sans l'autorisation de l'organisateur de cet évènement, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive.

Il est précisé que l'ouverture de la Plateforme de revente est librement décidée par le RC LENS.

8 - Conditions d'accès

Les horaires d'accès au Stade pour la Manifestation seront communiqués sur le Site Internet du Club.

L'accès au Stade, y compris pour les enfants mineurs, n'est autorisé que sur présentation du Billet. En cas de billetterie nominative, seule la personne dont l'identité correspond à celle figurant sur le Billet ou à celle communiquée à l'Organisateur conformément à l'article 5.4 des CGV peut pénétrer dans le Stade.

Un document permettant à l'Acheteur et/ou au Détenteur de justifier de son identité peut ainsi être exigé. Si l'identité ne correspond pas à celle figurant sur le Billet ou à celle communiquée lors de l'Achat du Billet conformément à l'article 5.4 des CGV, la personne concernée ne peut accéder à l'intérieur du Stade ou en est exclue.

Un système automatisé de contrôle des Billets est mis en place aux entrées du Stade. Ledit système de contrôle d'accès fait foi et constitue la preuve irréfragable de la validation du Billet. Seule la première présentation et validation du Billet permet l'accès au Stade.

L'Acheteur et/ou le Détenteur s'engage à ne pas contrevenir aux règles de sécurité et à se plier aux impératifs de sécurité (palpations, inspection visuelle des bagages à main, contrôle d'identité, mise en consigne d'objets inopportuns ou dangereux pour le service de sécurité, etc.). En cas de refus, l'Organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès au Stade. L'Acheteur et/ou le Détenteur devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées et notamment celles particulières nécessitées par certaines manifestations sportives ou culturelles.

Sous peine de se voir refuser l'accès au Stade et/ou de se voir expulser de ce dernier, l'Acheteur et/ou le Détenteur s'interdit d'introduire dans l'enceinte du Stade :

- toute boisson alcoolisée;

- tout(e) document, badge, symbole, banderole ou support de toute taille, de nature politique, idéologique, raciste, religieuse, publicitaire ou susceptible d'être de nature provocatrice et/ou polémique;
- tout objet pouvant servir de projectile (y compris les piles, radios, baladeurs, contenants verres ou plastiques, etc.) pouvant constituer une arme, les lampes lasers ainsi que les articles pyrotechniques de toute nature (fusées, artifices, substances inflammables, etc.).

L'Acheteur et/ou le Détenteur s'engage à ne jeter aucun projectile lors du déroulement des Manifestations, à ne pas troubler le déroulement des Manifestations et à ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens. A défaut, l'entrée ou le maintien dans le Stade pourra lui être interdit(e). L'Acheteur et/ou le Détenteur s'engage à n'utiliser aucun matériel sonore, ou tout dispositif visuel susceptible de provoquer haine ou violence à l'égard de toute personne, ou de troubler le bon déroulement de la Manifestation par l'usage de sifflets, porte-voix, miroirs, rayons, laser, etc. L'Acheteur et/ou le Détenteur s'interdit de vendre ou distribuer quelque produit que ce soit dans l'enceinte du Stade ; l'Acheteur et/ou le Détenteur s'interdit d'introduire tout animal à l'exception des chiens accompagnant les mal voyants justifiant de leur carte d'invalidité. L'entrée dans le Stade sera refusée aux personnes en état d'ébriété et/ou sous l'emprise manifeste de toute drogue.

Toute utilisation des contenus de la Manifestation sous quelque forme et en quelque lieu que ce soit, par l'Acheteur et/ou le Détenteur, est illicite. L'Acheteur et/ou le Détenteur n'est ainsi pas autorisé à fixer, copier, distribuer, transmettre, diffuser, représenter, reproduire, publier, concéder sous licence, créer des œuvres dérivées, transférer ou vendre tout ou partie des images (fixes ou animées) et sons de la Manifestation. Aussi, tout matériel de captation et/ou de reproduction d'images et/ou de sons muni d'un objectif et/ou flash est strictement prohibé. L'introduction de pied, trépied et/ou monopod est également interdite.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée au Stade ou à la lecture des enregistrements des passages au guichet, toute infraction constatée au Règlement intérieur du Stade, toute infraction constatée aux CGV ou à la législation relative à la sécurité dans les enceintes sportives (notamment les interdictions relatives à l'introduction, la détention et l'usage d'engin pyrotechnique), justifiera l'application par l'Organisateur des sanctions prévues dans le Règlement intérieur du Stade ou les présentes CGV (notamment l'expulsion du Stade et le refus de vente future de Billet) et entrainera de plein droit, sans sommation et sans formalité, l'annulation du Billet sans remboursement et sans préjudice de poursuites civiles ou pénales, de l'interdiction prévue par la loi de pénétrer dans une enceinte sportive et de la mise en œuvre des dispositions de l'art. L. 332-1 du Code du sport.

De même, dès lors que l'Organisateur aura été informée, conformément aux dispositions des articles R. 332-1 et suivants du Code du sport, du fait qu'un Acheteur et/ou un Détenteur fait l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, l'Organisateur procèdera immédiatement de plein droit, sans sommation et sans formalité, à l'annulation, sans indemnité, du Billet et ce sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires. Toute sortie du Stade est définitive.

9 - Report ou Annulation de la Manifestation

Les Manifestations se déroulent sous la seule responsabilité de l'Organisateur. Il lui revient de déterminer les modalités d'annulation, de report et de remboursement qui seront communiquées sur le Site Internet du Club.

Le report de la Manifestation ne peut être garanti par le RC LENS. Il décline toute responsabilité en cas d'échec du report de la Manifestation.

À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que le RC LENS, dans la mesure du possible, lorsqu'il aura lui-même été prévenue par l'Organisateur, puisse utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre.

10 - Captation - Vidéoprotection

L'Acheteur et/ou le Détenteur est(sont) informé(s) que, pour sa(leurs) sécurité, le Stade est équipé d'un système de Vidéoprotection placé sous le contrôle d'Officiers de Police Judiciaire et dont les images sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites judiciaires.

S'agissant des photographies éventuellement collectées, ces données ne peuvent être utilisées pour mettre en place un dispositif biométrique de reconnaissance faciale. Un droit d'accès est prévu pendant le délai de conservation des images figurant dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du système conformément aux dispositions de l'article L. 253-5 du Code de la sécurité intérieure. Au regard de la finalité indiquée, les données à caractère personnel collectées sur cette base ne peuvent être conservées au-delà de la durée d'une interdiction de stade prononcée par l'autorité judiciaire ou administrative. Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès de rectification et d'opposition qu'elles peuvent exercer à l'adresse électronique suivante : vlinglart@rclens.fr

Toute personne assistant à une Manifestation au Stade accepte expressément et irrévocablement, à titre gratuit, que sa voix, son image ou tout autre élément de sa personnalité soient captés par tous moyens actuels ou à venir (dont photographies et films) dans le cadre de cette Manifestation par le RC LENS et l'Organisateur et/ou par tout tiers désigné ou autorisé par lui.

Toute personne assistant à la Manifestation reconnait et accepte expressément que le RC LENS et tout tiers autorisé par lui (y compris l'Organisateur de l'Évènement) ait le droit d'utiliser, d'exploiter, de diffuser et de publier, sans rémunération de quelque forme que ce soit pour la personne assistant à la Manifestation, sa voix, son image ou tout autre élément de sa personnalité, en relation avec la Manifestation et/ou la promotion de du RC LENS, du Stade, et/ou de leurs partenaires, par tous moyens, sur tous supports et médias, que ceux-ci soient actuels ou à venir, sur une base mondiale, pour une durée de dix ans à compter de leur captation, renouvelable par tacite reconduction. Toute personne assistant à une Manifestation au Stade reconnait que les droits autorisés au présent article ne porte en aucune manière atteinte à sa vie privée. Ces droits sont librement cessibles par le RC LENS à tout tiers de son choix.

11 - Limite de Responsabilité du RC LENS

La responsabilité du RC LENS, vis-à-vis d'un Acheteur et/ou Détenteur ne peut, en aucun cas, être engagée notamment en cas de report, d'annulation totale ou partielle ou retard du début de la Manifestation, de modification du contenu de celle-ci, de changement de la distribution artistique ou sportive, changement des horaires de la Manifestation, etc.

De même, le RC LENS décline toute responsabilité pour les dommages subis, par quelle que cause que ce soit, par les effets, objets, ou matériels apportés par les spectateurs.

L'Acheteur et/ou le Détenteur déclare connaître et accepter le caractère aléatoire de la qualité de toute Manifestation. En outre, la responsabilité du RC LENS ne pourra en aucun cas être engagée pour la survenance d'évènements constitutifs de la force majeure, du fait d'un tiers ou du fait d'un de ses employés.

Sont notamment exclus de sa responsabilité : la survenance d'intempéries, de grèves, de changement de règlementation, suspension de terrain, d'annulation totale ou partielle, d'interruption totale ou partielle, de report de la Manifestation, de décision d'autorités compétentes en matière de sécurité et/ou de discipline (notamment arrêté préfectoral ou ministériel, décision de huis clos total ou partiel), de résiliation du bail emphytéotique du Stade, mais encore les cas de terrorisme, attentat, guerre, guerre civile, émeute et révolution, acte de piraterie, sabotage, acte de piratage, réquisition, confiscation, nationalisation, embargo, rupture, blocage ou endommagement des voies et moyens de transport ou réseaux de communication, expropriation, cataclysme naturel tel que violente tempête, inondation, explosion, incendie, épidémie, pandémie, pénurie de carburant ou fluides nécessaires à l'exploitation du Stade, boycott, grève, grève du zèle, occupation d'usine, acte de l'autorité, arbitraire ou non.

L'Acheteur et/ou le Détenteur reconnaît expressément que le RC LENS et l'Organisateur ne pourront être tenues pour responsable d'une quelconque faute et/ou de tout acte, omission, violation, manquement commis par une autre personne physique ou morale (par exemple un sous-traitant) aux abords ou dans l'enceinte du Stade (parkings, consignes, vestiaires compris), et ce même si cela troublerait la bonne exécution des prestations.

12 - Questions & Réclamations

Pour toute question entièrement dédiée au suivi de l'achat et de l'utilisation d'un Billet, le département Billetterie du Club est joignable par courriel à l'adresse : <u>billetterie@rclens.fr</u> et par téléphone au numéro suivant : 03.21.13.20.01.

Toute réclamation portant sur l'attribution, le refus, la distribution ou la livraison d'un Titre d'accès via la Billetterie du RC LENS doit être adressée au RC LENS au plus tard deux jours calendaires avant la date de la Manifestation, sous peine de forclusion.

Toute autre réclamation portant sur le déroulement de la Manifestation devra être formulée dans les deux mois (le cachet de la poste faisant foi) à compter de la date effective de la Manifestation par lettre recommandée avec accusé de réception au Club, sous peine de forclusion.

Ces réclamations devront être notifiées à l'adresse suivante : EmotionFoot – Service Billetterie RC LENS – CS 30 275 – 62305 Lens Cedex.

13 - Protection des Données Personnelles

Les données nominatives de l'Acheteur et, le cas échéant, en cas de mise en place de Billetterie nominative notamment, du Détenteur du Titre d'accès, relatifs à leurs noms, prénoms, dates de naissance et adresses, font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel à des fins de gestion de la Billetterie par les services du Club (remise des Billets, contrôle d'accès, gestion éventuelle des impayés notamment) ainsi que les réseaux officiels du Club.

Par ailleurs, sous réserve d'avoir expressément donné son consentement au moment de la collecte des données susvisées, l'Acheteur est susceptible de recevoir des offres, informations ou newsletters en provenance du Club et/ou de ses partenaires.

En outre, le Club met en œuvre un traitement informatique relatif à la gestion des personnes interdites de stade ayant fait l'objet d'une autorisation de la CNIL.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » en vigueur et à la règlementation Européenne concernant la protection des données à caractère personnel, l'Acheteur et le Détenteur du Titre d'accès disposent des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la portabilité, droit d'opposition pour motif légitime, droit à la limitation du traitement, droit de retirer son consentement le cas échéant, droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles en cas de décès. Ces demandes s'exercent par courrier par courrier postal à l'attention du DPO de l'Organisateur.

14 - Droit applicable & Règlement des Litiges

Les présentes CGV sont soumises au Droit Français.

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur est MEDIATION-NET. Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mediation-net.com - mediation.conso@mediation-net.com ou par courrier :

MEDIATION-NET - 3, rue des Morillons 75015 PARIS.

A défaut d'un règlement à l'amiable, tout litige auquel les CGV pourraient donner lieu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Lens, le 27 mars 2024.